

## Formation AGRICULTURE

Avant-projet de programmes statistiques 2007

page

### **Insee**

- Département de l'industrie et de l'agriculture - Division Agriculture.....2

### **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE**

- Service central des enquêtes et études statistiques - SCEES .....5

- Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture - DPMA.....24

**MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)**..... 28

**Résumé des programmes statistiques 2004-2008 des services producteurs de la formation  
Agriculture** .....30

**Fiche descriptive d'enquête pour avis d'opportunité**.....32

*Réunion du 23 mars 2006*

**Insee**  
**DIRECTION DES STATISTIQUES D'ENTREPRISES**  
**Département de l'industrie et de l'agriculture**  
**Division Agriculture**

## 1. Exposé de synthèse

En matière agricole, l'Insee effectue, à travers sa division Agriculture, des synthèses statistiques et des études. Il ne réalise par contre aucune enquête statistique. Le cas du RICA est un peu particulier, puisque l'Insee, qui a en charge une grosse partie de l'aspect informatique, est associé à sa gestion.. Enfin, la division réalise des opérations statistiques d'appariement entre des fichiers d'enquêtes agricoles et des fichiers fiscaux.

En matière de **comptes nationaux de l'agriculture**, l'Insee a la responsabilité des comptes du cadre central, ainsi que celle du compte national présenté à la CCAN et fourni à Eurostat (comptes prévisionnels, comptes provisoires et ses révisions successives).

Tous ces travaux s'effectuent en collaboration avec le Scees.

En matière d'**indices conjoncturels des prix agricoles**, l'Insee a la responsabilité de l'IPPAP (indice de prix des produits agricoles à la production) et de l'IPAMPA (indice de prix d'achat des moyens de production agricole) qui sont des indicateurs mensuels demandés par Eurostat, ainsi que de l'IPGA (indice de prix de gros alimentaire, relevés à Rungis).

Ces travaux s'effectuent en collaboration avec le MAP.

En matière d'**études**, le travail de la division est, de façon permanente, largement consacré aux travaux d'appariement et à leur exploitation : appariement entre le RICA et la source fiscale ménages (IRPP) de façon à pouvoir étudier les revenus extérieurs des ménages agricoles ; appariement entre le RA 2000 et les fichiers fiscaux entreprises. Un nouvel appariement entre le RICA et l'IRPP a été réalisé en 2005 sur les revenus 2003. Par ailleurs, les études de la division ainsi qu'un certain nombre de contributions extérieures, constitueront un ouvrage de la collection Références (Insee) sur les nouveaux enjeux de l'agriculture, à paraître en novembre 2006.

## 2. Travaux nouveaux pour 2007

### 2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant

### 2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs

La valorisation de l'appariement RICA-IRPP réalisé en 2005 sur les revenus de 2003 se poursuivra, ainsi que celle de l'appariement entre les fichiers fiscaux entreprises et le recensement agricole de 2000.

### 2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2007.

En matière de **comptes nationaux de l'agriculture**, après le passage à la base 2000 et l'élaboration des premières séries longues du compte de patrimoine intervenue en 2006, il ne devrait pas y avoir de travaux nouveaux importants, mais des travaux de consolidation en vue de la future base 2005.

En matière d'**indices conjoncturels des prix agricoles**, il s'agira également de préparer le changement de base 2005, notamment pour l'IPPAP et l'IPAMPA, en concertation avec le Scees et plus généralement le MAP.

### **3. Opérations répétitives**

#### **3.1. Enquêtes**

Néant

#### **3.2. Exploitation de fichiers administratifs**

Néant

#### **3.3. Autres travaux**

- comptes nationaux de l'agriculture (cadre central)
- comptes économiques de l'agriculture (comptes européens, présentés à la CCAN) : comptes prévisionnels, comptes provisoires et ses révisions successives.
- IPPAP (indice de prix des produits agricoles à la production)
- IPAMPA (indice de prix d'achat des moyens de production agricole)
- IPGA (indice de prix de gros alimentaire, relevés à Rungis)

### **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

Sans objet

### **5. Aspects particuliers du programme 2007**

#### **Aspects « européens »**

Les comptes économiques de l'agriculture font l'objet d'un règlement du Conseil et du Parlement européens depuis début 2004. L'IPPAP et l'IPAMPA sont des indices de prix mensuels définis également au niveau européen mais qui ne sont pas couverts par un règlement. Eurostat évoque la possibilité que ce soit le cas dans un avenir plus ou moins proche mais ce dossier semble moins prioritaire aujourd'hui.

La division Agriculture de l'Insee représente la France au groupe de travail européen « Comptes et prix ». Elle participe par ailleurs au Comité permanent de la statistique agricole.

#### **6. Diffusion des travaux**

Les travaux présentés à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation (CCAN) sont publiés sur le site Internet de l'Insee, avec l'essentiel des séries longues (depuis 1959). Les publications papier sont effectuées par l'Insee en ce qui concerne la commission de juin et par le Scees en ce qui concerne celle de décembre.

Les indices de prix agricoles (IPA) sont publiés chaque mois par l'Insee dans un Informations Rapides et sont également disponibles sur le site Internet de l'Insee.

Un ouvrage de la collection Références de l'Insee consacré à l'agriculture sera publié en novembre 2006. Avec de nombreuses collaborations extérieures, il s'intéressera notamment aux questions internationales, environnementales, ainsi qu'à la PAC et sa réforme.

## 7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Le tableau suivant actualise le programme propre à la division Agriculture

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Comptes annuels de l'agriculture et passage à la base 2000	Division Agriculture de l'Insee	Passage à la base 2000 réalisé en juin 2005	Noyau « dur ». Opération permanente. Changement de base périodique (environ tous les 5 ans) Exigence européenne et nationale (comptabilité nationale)
Indices de prix agricoles (IPPAP, IPAMPA, IPGA) et passage à la base 2000	Division Agriculture de l'Insee	Passage à la base 2000 de l'IPPAP et l'IPAMPA réalisé début 2004, celui de l'IPGA début 2005	Noyau « dur » pour l'IPPAP et l'IPAMPA. Opération permanente (mensuelle). Changement de base périodique (environ tous les 5 ans) Exigence européenne en ce qui concerne l'IPPAP et l'IPAMPA
Appariement RICA-source fiscale ménages	Division Agriculture de l'Insee	Réalisé en 2005. Première étude publiée en février 2006	Noyau « dur ». Opération périodique (environ tous les 6 ans), spécifique à la France, mais nécessaire pour répondre à Eurostat sur le revenu global des ménages

### ANNEXE : Publications diffusées en 2005 et début 2006.

- **Insee Première :**

Jean-Michel ANNEQUIN - L'Agriculture en 2004 en France et dans l'Europe élargie (N°1026- juin 2005)

Claire LESDOS - Les comptes prévisionnels de l'agriculture pour 2005 (N°1053 - décembre 2005)

Bernard CHEVALIER - Disparités du revenu dans l'agriculture (N° 1049 - novembre 2005)

Nathalie DELAME (Inra, Insee) et Gérard THOMAS (Insee) - Revenu des foyers d'agriculteurs (février 2006)

- **Rapport CCAN :**

L'agriculture en 2004 (Rapport présenté à la commission des comptes de l'agriculture de la Nation, session du 29 juin 2005). juillet 2005 (en collaboration avec le Scees).

- **Publications à l'extérieur de l'INSEE :**

Les comptes prévisionnels de l'agriculture française pour 2004. (Rapport présenté à la commission des comptes de l'agriculture de la Nation, session du 17 décembre 2004). Publié dans Agreste Cahiers (Scees, 2005).

### Publications à paraître en 2005

Un ouvrage collectif (avec des contributions à la fois Insee et hors Insee) dans la collection Références sur les nouveaux enjeux de l'agriculture. (prévu pour novembre 2006)

Le rapport qui sera présenté à la CCAN en juin 2006.

Deux Insee Première, à l'occasion de chacune des deux sessions 2006 de la CCAN.

Un article d'Economie et Statistique sur le commerce extérieur de la filière agroalimentaire (G. Thomas).

## Ministère de l'agriculture et de la pêche Service central des enquêtes et études statistiques - SCEES

### 1 – Exposé de synthèse

Suite à la décision du ministre de l'agriculture et de la pêche annoncée en mars 2005, les années 2006 et 2007 sont consacrées à la réorganisation de la statistique agricole, avec la suppression progressive des services statistiques départementaux et la remontée de leurs missions au niveau régional. La priorité pour 2007 est donc de constituer dans chaque région un service régional de l'information statistique et économique (SRISE) qui assure l'ensemble des missions déconcentrées de la statistique agricole et qui intègre celles du service des nouvelles des marchés (SNM) auparavant organisées au niveau interrégional. Avec cette nouvelle organisation, les principales lignes d'action seront les suivantes.

**En matière d'enquêtes** auprès des exploitations agricoles, l'année 2007 verra la réalisation de trois opérations particulières dont les deux premières résultent d'obligations communautaires :

- l'enquête quinquennale sur la structure des vergers, la précédente édition remonte à 2002, et dont l'objectif est la mesure du potentiel de production,
- l'enquête sur la structure des exploitations agricoles, troisième et dernière de la décennie avant le recensement de 2010.
- l'enquête sur les pratiques culturales en viticulture, extension à ce domaine de l'enquête sur les pratiques culturales en grandes cultures dont la collecte sur le terrain est programmée pour l'automne 2006.

Par ailleurs, une enquête sur les bâtiments d'élevage sera préparée en vue d'une réalisation en fin d'année 2008.

**Les premiers travaux de préparation du recensement agricole 2010** vont s'amplifier en 2007 à la suite de ceux qui ont débuté. Au plan européen, un projet de règlement est en discussion avec Eurostat, qui fixera notamment la liste des variables communautaires. Au plan français, les réflexions préparatoires actuelles concernent une éventuelle révision de la définition statistique de l'exploitation agricole, ainsi que certains aspects techniques et organisationnels.

**L'exploitation des fichiers administratifs** est toujours un axe important du programme de travail à moyen terme 2004-2008 qui porte principalement sur :

- l'utilisation de la BDNI bovine, qui a remplacé en 2005 l'enquête cheptel de mai, et doit permettre dès la fin 2006 d'alléger sensiblement l'échantillon de l'enquête de novembre ; cette enquête allégée reste néanmoins nécessaire pour détailler certains postes BDNI selon la nomenclature plus fine d'Eurostat.
- une refonte des enquêtes cheptels porcines est en cours, avec passage progressif à une interrogation directe d'un échantillon de sites d'élevage tiré dans un fichier de sites (BDNI porcine).
- pour les espèces ovines et caprines, les évolutions des enquêtes seront fonction du rythme d'avancement des BDNI correspondantes.
- dans le domaine végétal, en fonction des possibilités d'accès des statisticiens aux bases des déclarations de surface pour les aides PAC, ces données seront mobilisées de façon plus systématique qu'aujourd'hui pour des estimations d'assolement, ainsi que pour faciliter la réponse au questionnaire de l'enquête sur la structure des exploitations 2007 ; des démarches en cours visent à permettre l'accès du SCEES et des services régionaux de statistique agricole aux données individuelles ou agrégées issues des déclarations PAC
- le casier viticole informatisé pourrait être utilisé pour le tirage de l'échantillon de parcelles de l'enquête sur les pratiques culturales en viticulture de 2007 ; seront également poursuivis les travaux d'expertise en vue d'une substitution par cette source administrative du recensement de la viticulture de 2010.
- l'INSEE, le SCEES et la MSA mènent des travaux de rapprochement des données d'emploi, notamment pour les comptes et pour des études appropiées.

**Sur les statistiques des déchets issus de l'agriculture** les travaux d'adaptation au règlement communautaire de fin 2002 sont en cours. L'année 2006 sera consacrée au traitement d'aspects méthodologiques avec Eurostat, et à l'actualisation de certaines sources et méthodes d'estimation

utilisées pour l'étude pilote réalisée fin 2004 en collaboration avec l'IFEN et l'ADEME. Les premières données doivent être transmises à Eurostat mi-2008 sur l'année 2006.

**D'autres travaux de rénovation** porteront sur :

- la statistique agricole annuelle (SAA) et les comptes réalisés au niveau régional avec la réforme de la statistique agricole ;
- une nouvelle typologie des exploitations agricoles rendue nécessaire par la réforme de la PAC ;
- la poursuite de l'évolution du RICA (méthode d'échantillonnage, allègement de la saisie) ;
- les outils et les produits de conjoncture rénovés entraînant une nouvelle organisation.

**Plusieurs projets de règlement européen sont envisagés ou préparés par EUROSTAT.** Ils concernent :

- la refonte de plusieurs règlements cadre, liée au processus de simplification du nombre de textes statistiques en vigueur : enquête cheptel, bovin, porcin, caprin, enquêtes sur les céréales et autres produits végétaux.
- le remplacement ou la modification du règlement cadre 571/88 sur les enquêtes de base et intermédiaires concernant la structure des exploitations agricoles (recensement agricole et enquêtes structures 2013, 2016), le texte actuel arrivant à échéance avec l'enquête 2007.
- la proposition de règlement cadre statistique sur les pesticides, toujours en cours de discussion, qui pourrait éventuellement se concrétiser en 2007.

**Les évolutions du système communautaire de statistique agricole** souhaitées par Eurostat sont prises en considération dans le programme de travail 2007. Elles concernent principalement l'émergence de nouveaux besoins des utilisateurs : réforme de la PAC, préoccupations environnementales, développement rural, sécurité sanitaire, élargissement de l'Union, optimisation des ressources statistiques et aussi thématiques nouvelles (par exemple, statistiques sur les pesticides, sur les signes de qualité).

**Par ailleurs, dans le domaine des IAA** (qui sera développé devant la formation industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie du CNIS), l'amélioration de la qualité des enquêtes de branche continuera d'être un axe de travail prioritaire. Les efforts porteront en particulier sur le maintien ou la réduction des délais ainsi que sur l'amélioration de la cohérence intersources. La recherche d'une meilleure représentativité de l'indice de la production industrielle se poursuivra également. Par ailleurs, un projet de collecte par internet, mis au point en 2006 sur l'enquête mensuelle de branche « charcuterie », devrait être élargi en 2007 à l'ensemble des autres enquêtes mensuelles de branche mises en œuvre directement par le SCEES.

Afin de répondre au nouveau règlement sur les statistiques sur les déchets, un premier dispositif de recueil d'information, coordonné par l'IFEN, a été mis en place pour la réponse à transmettre à Eurostat en juin 2006. Concernant la deuxième réponse à fournir en 2008 pour un recueil d'information réalisé en 2007, le SCEES centrera son effort sur le suivi de la production de déchets organiques. La partie déchets banals des industries agricoles et alimentaires sera assurée par enquête par le SESSI. Pour le volet déchets dangereux, l'IFEN procédera à une exploitation centralisée pour tous les secteurs d'activité sur la base des déclarations administratives transmises aux DRIRE.

En 2007, le SCEES s'impliquera activement dans :

- le renouvellement de l'enquête triennale sur les matières premières utilisées dans la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme ;
- la poursuite de l'exploitation des bénéfices industriels et commerciaux pour les petites unités en dessous du seuil d'interrogation de l'enquête annuelle d'entreprise ;
- la participation aux travaux intersectoriels animés par l'INSEE, notamment la préparation à la mise en place en 2008 des nouvelles nomenclatures d'activité et de produits ainsi que le programme de refonte de la statistique annuelle d'entreprise, Resane, annoncé dans le cadre du moyen terme 2004-2008.

## **2. Travaux nouveaux pour 2007**

### **2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

#### **a) Enquête sur la structure des vergers en 2007**

Cette enquête quinquennale est prescrite par la Directive 2001/109 du 19/12/01. La version précédente a été réalisée au printemps 2002. Elle a pour objet la collecte de données sur le potentiel de production des vergers par espèces et variétés (superficies, densité de plantation, âge des arbres), de façon à permettre des prévisions à moyen terme de la production et de l'offre sur les marchés. Sont concernées par la Directive communautaire les espèces suivantes : pommes, poires, pêches, abricots, oranges, citrons, agrumes à petits fruits. Comme en 2002, l'enquête en France sera élargie aux cerises, prunes, kiwis et noix. L'enquête sera conduite par enquêteur début 2007. Elle a reçu un avis d'opportunité favorable de la formation Agriculture du CNIS du 13 avril 2005.

#### **b) Enquête Pratiques culturales en viticulture 2007**

Cette enquête est une extension de l'enquête sur les Pratiques culturales 2006 en grandes cultures. C'est la première fois que la viticulture fera l'objet d'une telle observation de la part du Scees. L'opération sera conduite en partenariat avec l'IFEN, l'Onivins et la DGFAR du ministère de l'agriculture. L'objectif est la description des pratiques agronomiques (notamment contrôle de l'enherbement, utilisation d'insecticides et fongicides, ...). Les grandes zones viticoles devraient être couvertes : Languedoc-PACA, Bordelais, Charentes, Val de Loire, Champagne, Bourgogne, Beaujolais, Alsace. L'échantillon de parcelles (autour de 6 000) pourrait être tiré dans le casier viticole informatisé. La collecte aura lieu début 2007 par enquêteur. Un avis d'opportunité favorable à l'enquête sur les pratiques culturales a été donné par la formation Agriculture du CNIS le 7 avril 2004, dans laquelle était mentionnée une extension possible à la viticulture.

#### **c) Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2007**

Cette enquête répond à un règlement communautaire (571/88 du Conseil du 29/02/1988). Elle a pour objectif l'actualisation des connaissances sur les structures des exploitations agricoles en période inter-censitaire (répartition par orientation technico-économiques et classe de taille, main-d'œuvre agricole, superficies par culture, cheptels, équipements, ...) aux niveaux départemental, régional et national. Elle sera réalisée au cours du dernier trimestre 2007 par enquêteur auprès de 76 000 exploitations (y compris les DOM) déjà interrogées dans les précédentes éditions 2003 et 2005. L'édition 2007 sera la troisième et dernière de la période 2000-2010, avant le prochain recensement agricole. La formation Agriculture du CNIS a donné le 7 avril 2004 un avis d'opportunité favorable à cette enquête.

#### **d) Enquête RICA**

Le réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) est une opération statistique communautaire instaurée en 1968 en application du règlement n°79/65/CEE du conseil de l'Union européenne du 15 juin 1965. L'enquête a pour objectif de fournir des informations annuelles sur les résultats économiques des exploitations agricoles au niveau régional et national par orientation technico-économique et classe de taille. Le recueil des informations comptables et extra-comptables est assuré par des organismes tiers à vocation comptable auprès d'un échantillon de 7350 exploitations environ sélectionnées par la méthode des quotas. La fiche de présentation pour examen d'opportunité par la formation Agriculture du CNIS est présentée en [annexe](#).

### **2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2007**

#### **a) Fichiers des sites d'élevage porcin (BDNI porcine)**

La Directive 93/23 du 01/06/1993 prescrit la réalisation d'enquêtes sur le cheptel porcin deux fois par an. Leur objectif est la collecte de données sur les animaux par catégorie d'effectifs, de façon à asseoir des prévisions de production de viande porcine pour les 12 mois suivants.

Le SCEES souhaite renouveler le mode de réalisation de ces enquêtes, pour tirer profit de la mise en place de fichiers administratifs des sites d'élevage régulièrement mis à jour et améliorer la qualité des résultats statistiques. L'idée est de passer de l'actuelle interrogation d'exploitations échantillonnées à

partir du Recensement Agricole 2000, à une interrogation directe de ces sites, et de mieux intégrer ainsi au cours du temps les évolutions de l'univers d'enquête.

Une première phase est prévue en Bretagne en novembre 2006, cette région disposant d'ores et déjà d'un fichier de sites opérationnel qui préfigure la BDNI porcine. Afin de construire une stratification permettant d'optimiser l'échantillonnage, une enquête postale de balayage sera réalisée au printemps 2006 sur les capacités des sites par grande catégorie d'animaux (troues, porcelets en post-sevrage, porcs à l'engrais). En 2007, l'extension au reste de la France pourrait intervenir en fonction de la généralisation de la BDNI.

#### **b) Fichiers des déclarations de surfaces PAC**

Aujourd'hui, les statisticiens du Scees et des services régionaux de statistique agricole n'accèdent aux fichiers de déclaration de surface, via l'ONIC, qu'en fin de procédure de traitement, c'est-à-dire au printemps n+1 pour les déclarations déposées au printemps n. Seuls les statisticiens départementaux, appelés à disparaître, ont la possibilité d'accéder directement aux bases de leur département. Si ces délais sont compatibles pour mener des études structurelles, ils interdisent d'autres utilisations possibles, notamment l'estimation précoce des assolements et l'aide au remplissage des questionnaires des enquêtes sur la structure des exploitations.

Des démarches sont en cours pour permettre un accès précoce du SCEES et des services régionaux de la statistique agricole à ces déclarations individuelles de surface. Si elles s'avèrent positives à un horizon rapproché, des progrès dans la mobilisation des données pourraient être réalisés dès 2007.

#### **c) Casier viticole informatisé**

Si les tests prévus sur la possibilité de contacter aisément l'exploitant sont concluants, ce fichier pourrait être utilisé en 2006 pour tirer l'échantillon de parcelles de l'enquête sur les pratiques culturales en viticulture de début 2007.

En outre, les travaux d'expertise seront poursuivis, afin d'étudier dans quelle mesure cette source administrative pourrait remplacer le renouvellement du recensement de la viticulture de 2010 (règlement 357/79 du 05/02/1979).

### **2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2007**

#### **a) La préparation du recensement agricole 2010**

Les travaux de préparation du prochain recensement agricole de 2010 entrent dans une phase active. Les équipes se mettent en place progressivement. L'année 2006 est consacrée principalement aux travaux relatifs à une éventuelle révision de la définition statistique de l'exploitation agricole, aux discussions avec Eurostat sur le futur règlement encadrant l'opération au plan communautaire, et à l'étude de divers scénarios organisationnels et techniques pour la collecte et la saisie-contrôle des données. Ces travaux seront amplifiés et approfondis en 2007.

#### **b) Les statistiques de déchets agricoles**

Une étude pilote sur les problèmes posés par l'application à l'agriculture du règlement 2150/2002 du Conseil du 25/11/2002 a été réalisée en 2004 en collaboration avec l'IFEN et l'ADEME, la version finale ayant été transmise en mars 2005 à Eurostat (disponible sur le site Agreste). Cette étude inclut un premier essai de quantification de la production de déchets. La mobilisation de données existantes ou les estimations indirectes sur la base de ratios techniques sont privilégiées par rapport à la réalisation d'enquêtes spécifiques.

L'année 2006 doit permettre, à partir de travaux similaires menés dans les autres pays, d'affiner avec Eurostat les définitions et la méthodologie à respecter sur certains aspects complexes. Au plan national, elle sera consacrée à l'amélioration et la réactualisation, s'il y a lieu, des sources de données, ratios d'experts, coefficients ou techniques d'estimation utilisés dans l'étude pilote.

Les véritables travaux d'estimation seront conduits en 2007 sur l'année 2006, la première quantification exigée par le règlement devant être fournie à la mi-2008 sur cette année 2006.

#### **c) La statistique agricole annuelle (SAA) et les comptes**

L'annonce de la réforme de la statistique agricole avec la remontée à la région de tâches traditionnellement du ressort des départements a modifié sensiblement la nature des travaux d'investissement programmés pour la statistique agricole annuelle (SAA) et les comptes départementaux. En collaboration avec les opérations de conjoncture végétale, un inventaire des

méthodes et des sources utilisées en département, amorcé en 2005, devrait s'achever en 2006 et donner lieu courant 2007 à une refonte des instructions de la SAA. La remontée des opérations à la région nécessitera de repenser les méthodes utilisées, de mettre sans doute l'accent sur une utilisation plus intensive des fichiers administratifs, mais aussi de redéfinir nos modes d'organisation, voire les outils utilisés. L'élaboration des comptes est aussi touchée par la réforme. Il est d'ores et déjà envisagé de ne plus diffuser que le niveau régional et de mettre l'accent sur une refonte de la méthodologie des comptes par OTEX.

#### **d) Une nouvelle typologie des exploitations agricoles**

Durant l'année 2007, les premiers travaux permettant de prendre en compte la nouvelle typologie, rendue nécessaire par la réforme de la PAC de 2003, devront débuter. Il sera nécessaire de lister les différentes tâches à mener (notamment tous les travaux de réropolation et leur impact sur les opérations elles-mêmes, sur les produits de diffusion, sur les outils informatiques).

#### **e) Le RICA**

Pour le RICA, l'échantillon 2006, comme les échantillons précédents, reprend les principes posés après la baisse des effectifs de 2003 : stabilisation de l'effectif au niveau national à environ 7 300 exploitations agricoles, redistribution entre strates calibrée de façon à maintenir une représentativité par région et par OTEX, en prenant en compte la variabilité à l'intérieur de chaque OTEX, avec un maintien de l'effectif des exploitations au forfait. Le plan de sélection de l'échantillon 2006 est présenté en [annexe 1](#).

L'année 2007 devrait voir par ailleurs la mise en œuvre de plusieurs des préconisations du rapport sur l'évolution du RICA. Outre l'évolution de la méthode d'échantillonnage déjà évoquée, l'utilisation d'outils permettant de diminuer la charge de saisie devrait être généralisée, ainsi que la récupération automatique de données disponibles en DDAF. Une réflexion menée avec les différents acteurs du RICA pourrait en outre permettre de faire évoluer les responsabilités et les financements de l'opération.

#### **f) Les nouveaux produits de conjoncture**

Les travaux d'investissement sur les outils utilisés en conjoncture seront achevés en 2006, avec la mise à disposition des nouveaux produits de conjoncture. Les méthodes de travail en seront impactées. En 2007, en relation avec les réflexions menées dans le cadre des comptes et de la SAA, un travail de mise à plat des méthodes utilisées au niveau central sera effectué et pourrait déboucher sur une évolution de l'organisation mise en place pour assurer les opérations de conjoncture.

#### **g) Les bilans d'approvisionnement**

Les bilans d'approvisionnement, réalisés annuellement à la demande d'Eurostat, vont être complétés par un bilan fourrager synthétisant les consommations des différentes espèces.

### **3. Opérations répétitives**

#### **3.1. Enquêtes**

La liste des enquêtes répétitives figure en [annexe 2](#) en indiquant succinctement pour chacune l'état d'avancement et le cas échéant les modalités de publication.

#### **3.2. Exploitation de fichiers administratifs**

##### **a) - La base nationale d'identification bovine (BDNI)**

La base nationale d'identification bovine BDNI est maintenant régulièrement utilisée comme source essentielle d'estimation des cheptels et de la production, en particulier aux niveaux départemental et régional.

Après la suppression de l'enquête cheptel bovine de mai en 2005, elle va permettre dès 2006 d'alléger sensiblement l'enquête de novembre : passage de 15 000 à 3 000 exploitations interrogées. Son maintien reste nécessaire pour disposer de clés de répartition pour certains postes de la nomenclature d'animaux Eurostat qui ne peuvent directement être renseignés par la BDNI. Des travaux ont été engagés pour mettre au point des méthodes permettant de se passer également de

l'enquête bovine de novembre ; toutefois, ils n'ont pu jusqu'ici déboucher sur des résultats satisfaisants.

## **b) Les documents graphiques et géoréférencés**

Les déclarations parcellaires graphiques de l'ONIC sont utilisées, conjointement avec la base de points géoréférencés Teruti-Lucas, dans le processus de sélection du nouvel échantillon d'exploitations interrogées dans l'enquête « Terres labourables » sur les rendements en grandes cultures, rénovée en 2006.

## **c) Autres sources administratives**

L'accent mis en 2006 sur l'étude des sources administratives, ceci dans un objectif opérationnel d'utilisation aussi bien au niveau des données de synthèse qu'en complément, voire en substitution de sources ou d'enquêtes existantes, reste d'actualité en 2007. Ouvrir l'accès pour les statisticiens régionaux aux fichiers départementaux, indispensable suite à la réforme de la statistique agricole, sera une action importante en 2007.

Par ailleurs, en collaboration avec l'INSEE, les travaux de rapprochement des données d'emploi du SCEES et de la MSA devraient permettre d'aboutir à une utilisation plus systématique des données de la MSA pour les comptes, mais plus généralement de clarifier les concepts d'emploi utilisés et de développer toutes les études sur le domaine.

Enfin dans le cadre de la LOLF, des données de synthèses seront mobilisées pour l'approvisionnement des indicateurs de suivi des objectifs.

### **3.3. Autres travaux**

Il n'y a pas d'autres travaux à indiquer.

## **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

En 2007 l'effort d'allègement portera sur :

- l'utilisation de la BDNI bovine qui permettra pour l'enquête cheptel de novembre 2006 de réduire l'échantillon interrogé de 15 000 à 3 000 exploitations ;
- l'interrogation directe de sites d'élevage tirés dans la BDNI porcine qui simplifiera le questionnement des enquêtés pour les enquêtes cheptel porcines ;
- l'accès précoce aux déclarations individuelles de surface PAC, s'il est rendu possible pour le SCEES et les services régionaux de la statistique agricole, il simplifiera le questionnement des enquêtés sur la partie décrivant les assolements dans l'enquête sur la structure des exploitations.
- les aménagements du questionnaire RICA pourront être poursuivis à l'image de ceux concernant les consommations d'énergie qui ont permis de supprimer une enquête sur ce thème.

## **5. Aspects particuliers du programme 2007**

### **5.1. Aspects « régionaux et locaux »**

En règle générale, les enquêtes auprès des exploitations agricoles fournissent des données exploitables à des échelons infra-nationaux. Ainsi, l'enquête « Structures » réalisée fin 2007 et diffusée à partir de 2008 comportera environ 75 000 questionnaires. Elle est représentative au niveau régional et au niveau départemental pour les principales spéculations du département. L'enquête sur la structure des vergers 2007 donnera des informations pour les principaux bassins de production. L'enquête Teruti-Lucas, par sa description fine de l'occupation du territoire, à la fois physique et fonctionnelle, permet des études locales sur l'utilisation du territoire, l'assolement, les paysages... L'exploitation des fichiers administratifs permet de disposer de statistiques à un niveau fin (exemple de la BDNI bovine sur les effectifs et les mouvements d'animaux).

### **5.2. Aspects « environnement »**

L'enquête « Pratiques culturelles en viticulture 2007 », dont la collecte est prévue début 2007, permettra de décrire et caractériser les pratiques d'exploitation des viticulteurs, en particulier dans le

domaine des traitements phytopharmaceutiques, important pour ce secteur. Elle complètera l'enquête sur les pratiques en grandes cultures programmée à l'automne 2006.

L'enquête annuelle Teruti-Lucas permet une description de l'occupation physique et fonctionnelle du territoire et de ses évolutions ; elle contribue à la connaissance de l'espace et des milieux naturels. Ses utilisations potentielles sont multiples : paysage, urbanisation, ... Elle a été rénovée comme prévu en 2005, avec comme caractéristiques essentielles le géoréférencement des points, une base élargie de points permettant le montage d'enquêtes spécifiques, un nouvel échantillon annuel mieux réparti spatialement (plus de segments, mais moins de points par segment). Dans le cadre du programme européen d'enquêtes pilotes LUCAS sur l'utilisation du territoire, EUROSTAT a décidé de tester une nouvelle méthodologie de réalisation d'enquête en 2006. Suite à ces expérimentations, devrait être décidée en 2007 la suite éventuelle des travaux européens.

Menés en collaboration avec l'IFEN en application du règlement communautaire 2150/2002 du 25/11/2002, les travaux sur les statistiques de déchets issus de l'agriculture devront déboucher mi-2008 sur des estimations de quantités de déchets produits et traités pour l'année 2006, par catégorie de déchets.

Des travaux de synthèse sont menés par ailleurs sur le thème des relations entre l'agriculture et l'environnement, comme les bilans annuels d'azote et de phosphore, ou la participation au suivi des engagements du protocole de Kyoto.

Le SCEES conduit en 2006 en partenariat avec l'IFEN et la Direction de l'Eau du MEDD, l'enquête auprès des collectivités locales sur le service public de l'eau-assainissement.

### 5.3. Aspects «européens »

Le programme de travail 2007 comme les précédents restera très marqué par les contraintes européennes qui demeurent fortes et ce malgré la volonté d'EUROSTAT d'aboutir en accord avec les Etats membres à un allègement du dispositif.

La dernière enquête sur la structure des exploitations agricoles de la décennie sera menée ainsi qu'une nouvelle enquête sur les arbres fruitiers.

Des propositions de modification du système communautaire de statistique agricole mises à l'étude courant 2006, à partir d'orientations générales dégagées dans les enceintes appropriées, suite à une première analyse organisée lors d'un séminaire du CEIES tenu à Bruxelles les 9 et 10 septembre 2004, ont été portées à la connaissance des Etats membres et continuent d'être discutées.

Bien qu'EUROSTAT explique la nécessité de revoir le système communautaire en vigueur pour les statistiques agricoles par différents éléments et notamment :

- l'évolution des besoins des utilisateurs en raison de la réforme de la PAC et de la nécessité d'étayer les nouvelles préoccupations politiques vers le développement rural, l'agroenvironnement et la sécurité alimentaire,
- le besoin de garantir une utilisation optimale des ressources statistiques qui sont limitées, concurrence croissante entre l'agriculture et d'autres secteurs,
- minimiser la charge pesant sur les opérateurs économiques,
- acter la diversité accrue dans l'Union élargie avec une distribution inégale entre grandes, moyennes et petites unités agricoles dans les différents pays,

les propositions actuelles sont loin d'être satisfaisantes pour la qualité de la production statistique communautaire. De nombreux aspects techniques débattus par les groupes de travail thématiques, sous l'égide du Comité européen des directeurs en charge dans les Etats membres des statistiques sur l'agriculture, sont encore loin d'être approfondis alors qu'il faut définir l'architecture générale du futur système.

Le programme d'action de l'année qu'il s'agisse des opérations de collecte ou de synthèse s'inscrit dans un ensemble de réglementations européennes visant pratiquement l'ensemble des filières agricoles :

- superficies, rendements et production de céréales et d'une quarantaine d'autres cultures ;
- effectifs par catégories des cheptels et prévisions de production de viande y compris de volaille, production d'œufs ;
- suivi de la collecte du lait et des fabrications laitières ;

- production et commercialisation des produits des industries alimentaires ;
- structures et évolution des activités des IAA ;
- analyses micro économiques à travers le RICA ;
- établissement des indices de prix et des comptes de l'agriculture ;
- analyse des évolutions structurelles des exploitations agricoles.

Des thématiques nouvelles font l'objet de réflexions : statistiques relatives au développement rural, statistiques en matière de contrôle et de signes de qualité, agriculture biologique.

Par ailleurs, EUROSTAT poursuit une concertation avec les Etats membres pour éventuellement présenter un texte particulier ayant trait aux statistiques sur les pesticides.

#### Les projets de règlement européen préparés ou envisagés par EUROSTAT :

- refonte de plusieurs règlements cadre, en lien avec le processus de simplification du nombre de textes statistiques en vigueur : enquête cheptel, bovin, porcine, caprine, enquêtes sur les céréales et autres produits végétaux.
- remplacement ou modification du règlement cadre 571/88 sur les enquêtes de base et intermédiaires concernant la structure des exploitations agricoles (recensement agricole et enquêtes structures 2013, 2016), le texte actuel arrivant à échéance avec l'enquête 2007.
- proposition de règlement cadre statistique sur les pesticides, toujours en cours de discussion, qui pourrait éventuellement se concrétiser en 2007.

## **6. Diffusion des travaux**

### . Les grandes orientations

Le site Internet du SCEES (Agreste) vient d'être rénové. L'année 2006 et l'année 2007 vont être consacrées à l'enrichissement de ce nouveau site en matière de données numériques. La nouvelle structure du site permet une entrée thématique et une plus grande richesse au niveau des résultats d'enquête.

Un sous site "données en ligne" met gratuitement à disposition du public un grand nombre de données chiffrées sous forme de tableaux EXCEL et d'hypercubes BEYOND.

A partir de 2007, le bulletin de statistiques mensuelles n'existera plus sous forme papier, il sera remplacé par des séries conjoncturelles découpées par thème dans la partie "données en ligne" du site.

La rénovation de la conjoncture aboutira en 2006 et en 2007 de nouveaux produits de diffusion de la conjoncture : des infos rapides par domaine uniquement sur Internet, un ensemble de fiches "synthèses" sur Internet et sur support papier qui remplacera la note de conjoncture générale actuelle. La politique engagée pour la collection "chiffres et données" (collection de résultats d'enquêtes) sera poursuivie : réduction de la partie papier, accompagnement d'un cédérom reprenant les chiffres détaillés et des séries. Le contenu de ces cédéroms devrait se trouver à terme sur le site Internet.

La diffusion des articles d'Agreste Cahiers se fera sur Internet au fur et à mesure de leur disponibilité, un recueil d'articles sur support papier sera fait en fin d'année.

En 2007, une vingtaine "d'Agreste Primeur" sera publiée dont la diffusion s'étalera sur l'année.

Le SCEES participe à l'ouvrage sur l'Agriculture de la collection Références dont l'INSEE a la rédaction en chef (sortie début 2007)

L'année 2007 précisera les lignes directrices d'une politique régionale de diffusion des travaux en lien avec l'avancement de la réforme de la statistique agricole.

. La liste des publications 2005 est jointe en [annexe 3](#).

## **7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008**

Le programme défini dans le cadre du moyen terme 2004-2008 se poursuit pour l'essentiel sans modifications majeures.

Les enquêtes prévues en 2004 et 2005 ont bien été réalisées : structures de la production avicole, volet alimentation porcine sur l'enquête cheptel de fin 2004, structures de la production légumière, produits sous signes officiels de qualité et d'origine (hors bio et AOC viticoles), structures des exploitations agricoles.

Celles prévues en 2006 et 2007 sont en cours de préparation : pratiques culturales 2006 en grandes cultures et extension à la viticulture début 2007, structure des vergers 2007, structures des exploitations agricoles 2007.

Il faut néanmoins noter l'abandon de l'enquête envisagée en 2006 sur l'agriculture biologique, la collecte de données via les circuits existants étant privilégiée (organismes certificateurs, notifications). L'organisation d'ensemble du système d'information statistique sur l'agriculture biologique mériterait cependant d'être réexaminée avec les parties prenantes, lorsque le rôle nouveau que va y jouer l'INAO sera précisé.

Il faut aussi noter le report fin 2008 de l'enquête sur les bâtiments d'élevage, la date initialement envisagée pour 2006 s'avérant trop proche pour permettre une mesure des effets du plan PMPOA2.

L'inventaire communal envisagé en 2008 ne pourra pas être réalisé à cette date, compte-tenu de la charge de travail liée notamment à la préparation du recensement agricole et de la période actuelle de réorganisation de la statistique agricole. Compte-tenu du développement des fichiers administratifs, et notamment de la mise en place par l'INSEE de la BDE (Base de données des équipements), la nature même de cette enquête devrait évoluer fortement. Il faudra donc au préalable déterminer à la fois les objectifs, la forme et les partenaires d'une éventuelle nouvelle enquête, qui pourrait être menée après 2010.

L'utilisation des fichiers administratifs a progressé :

- l'enquête cheptel bovin de mai a été remplacée par une exploitation de la BDNI, celle de novembre va être sensiblement allégée à partir de 2006.

- pour les porcins, le Scees s'oriente vers l'utilisation des sites d'élevage BDNI comme base de sondage des enquêtes cheptel (dans un premier temps en Bretagne en 2006)

- pour les déclarations d'aides surface, des démarches sont engagées pour permettre un accès précoce du SCEES et des services régionaux de la statistique agricole, afin de réaliser des estimations d'assolement et de faciliter la réponse au questionnaire de l'enquête sur la structure des exploitations 2007.

Pour le RICA, l'échantillon 2006 reprend les principes posés antérieurement après la baisse des effectifs de 2003 (environ 7 300 exploitations agricoles, redistribution entre strates calibrée pour une représentativité par région et par OTEX) .

Le résumé des programmes statistiques 2004-2008 est présenté à [l'annexe 4](#).

## 8. Annexes

- . [Annexe 1](#) : Plan de sélection de l'échantillon 2006 du RICA
- . [Annexe 2](#): Liste des enquêtes répétitives
- . [Annexe 3](#): Liste des publications
- . [Annexe 4](#): Résumé des programmes statistiques 2004-2008

## Le plan de sélection de l'échantillon 2006 du RICA (Réseau d'information comptable agricole)

Le texte de base fondant le Réseau d'information comptable agricole (règlement n° 79/65/CEE du Conseil de l'Union européenne du 15 juin 1965) prévoit une procédure annuelle d'approbation du plan de sélection (ou d'échantillonnage) devant une instance officielle représentative, le Comité national. Comme le dispose l'arrêté interministériel du 17 septembre 2001 relatif au RICA, le CNIS constitue, en France, le Comité national du RICA. La formation Agriculture du CNIS est donc invitée à donner un avis sur les grandes lignes de l'échantillon et à approuver, le cas échéant, les orientations proposées.

### Bref rappel méthodologique

Le Réseau d'information comptable agricole est une enquête statistique qui possède quelques spécificités fortes, liées notamment à son objectif (constatation annuelle des résultats économiques des exploitations agricoles) et à son adossement à une comptabilité. La fiche RICA suppose faite une comptabilité, dont elle reprend les données essentielles, auxquelles sont ajoutées des données extra-comptables sur la structure de l'exploitation interrogée.

En raison de la masse et des caractéristiques des données à recueillir et du coût unitaire de l'enquête, le RICA ne peut concerner qu'un échantillon relativement léger d'exploitations agricoles *professionnelles*. L'indispensable accord préalable des exploitants et le recours à des organismes tiers (centres de gestion du réseau CER France, autres centres de comptabilité et experts comptables) rendent quasi obligatoire de recourir à la méthode des *quotas*.

En pratique, dans cette méthode, *l'univers*, connu à partir d'un recensement ou d'une enquête lourde, est découpé en strates fondées sur des caractères relativement faciles à observer et bien corrélés avec les variables étudiées. Des objectifs de collecte à atteindre sont déterminés pour chaque strate. Pour le RICA, ces strates sont des croisements région x OTEX (orientation technico-économique) x classe de dimension (CDEX). L'univers est fourni par le recensement agricole ou les enquêtes structures.

Les responsables régionaux du RICA doivent en outre respecter un tableau à caractère budgétaire et organisationnel (répartition par *sous-échantillon*). Les fiches RICA ont en effet 3 types d'origine : comptabilités entièrement prises en charge par l'Administration, pour les exploitations au forfait n'ayant aucune contrainte réglementaire (sous-échantillon 1), comptabilités tenues par des exploitations soumises au régime fiscal du bénéfice réel (sous-échantillon 2), comptabilités liées à des aides publiques, plans d'amélioration matérielle ou d'investissement (sous-échantillon 3). Ces 3 types correspondent à des coûts unitaires très différents, passant de 1 270 € TTC pour le sous-échantillon 1 à 450 € pour les exploitations au bénéfice réel et à 140 € pour le sous-échantillon 3.

À ces objectifs quantitatifs précis s'ajoutent d'autres contraintes plus ou moins formalisées : couverture géographique correcte, représentation correcte des formes sociétaires, renouvellement (modéré mais réel) de l'échantillon. Ne peuvent en outre être recrutées que des exploitations dont l'exercice comptable est l'année civile (ou proche de l'année civile).

Il est en réalité impossible de respecter strictement l'ensemble des contraintes et des pertes peuvent en outre être constatées entre les quotas, la signature des conventions et la constitution réelle des fiches, en raison de l'abandon en cours d'exercice de certaines exploitations, de leur disparition, de problèmes divers. Ces pertes sont toutefois maintenant compensées, grâce à des listes de remplacement établies lors de conventions. Les écarts entre quotas et échantillons réels sont d'autre part neutralisés lors du dépouillement, car les coefficients d'extrapolation sont recalculés, sur le même univers ou sur un univers actualisé.

## Bilan de la sélection 2005 et proposition pour l'échantillon 2006

Depuis 1990, l'échantillon global pour la France entière se situe dans la fourchette 7 300 -7 900 exploitations, avec quelques fluctuations liées à une rigueur budgétaire plus ou moins forte. Cette taille permet une bonne représentativité nationale et une représentativité régionale en général acceptable.

### Évolution de l'échantillon national de 1990 à 2006

Nombre de comptabilités

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Quota	8 213	8 076	8 171	8 210	8 092	7 562	7 660	7 633	7 699	7 763	7 821	7 862	7 881	7 320	7 320	7 362	7 377
Fichier définitif	7 528	7 467	7 765	7 732	7 906	7 532	7 608	7 572	7 713	7 752	7 758	7 802	7 869	7 303	7 332	7 377 (*)	

(\*) Pour 2005, il s'agit en fait d'une estimation à partir des conventions signées.

L'échantillon de 2005 s'est inscrit globalement dans la continuité de l'échantillon 2003, à un niveau correspondant à la contrainte européenne de 7 320 (voir encadré).

Toutefois, dans sa composition, il a été sensiblement remanié par rapport à celui de 2004. La décision a en effet été prise d'optimiser la répartition en terme d'OTEX, de CDEX et de régions, selon les principes et méthodes rappelés dans l'encadré ci-dessous.

La refonte se poursuit en 2006. Deux évolutions importantes sont notamment introduites, qui visent à réduire le nombre de strates, en fusionnant d'une part les CDEX 5-6 (déjà regroupées) avec la CDEX 7, et d'autre part les OTEX 50 et 72 (ensemble granivores) et les OTEX 60, 71, 81 et 82 (polyculture-polyélevage). La tâche des responsables régionaux sera facilitée. La CDEX 5-6 était représentée par un faible échantillon, en raison de difficultés de recrutement, d'où un nombre trop élevé de strates vides ou quasi-vides. Les OTEX mixtes sont soumises à des mouvements de va-et-vient permanents et il n'est guère pertinent de les séparer.

La répartition par sous-échantillon n'est modifiée qu'à la marge. Le sous-échantillon 1 qui apporte une information originale sur les exploitations au forfait est maintenu. Le sous-échantillon 3 pose des problèmes d'alimentation, en raison de la modification de la réglementation des subventions d'investissements. Mais il est proposé de ne pas trop le baisser dans l'immédiat.

### Quotas nationaux par sous-échantillon

Nombre de questionnaires

Année	2005 (sélection) (*)	2006 (quota)	Évolution 2005 à 2006 (en %)
<b>Sous-échantillon</b>			
1 (compta. ad-hoc)	1 066	1 066	0
2 (bénéfice réel)	5 313	5 339	+ 26
3 (PAM, PI)	998	972	- 26
Total	7 377	7 377	+ 0

(\*) Bilan de la sélection effectué à partir des conventions signées.

La répartition OTEX x CDEX de 2006 a été déterminée au moyen du recensement agricole 2000. Ce sont les coefficients de marge brute standard de 1996 qui sont utilisés.

### Réaménagement de 2003 et réforme de l'échantillon à moyen terme

La contrainte communautaire, fixée à 7 320 exploitations, était nettement dépassée au début des années 2000. Au cours de la **sélection 2003**, qui était prévue dans la lancée, il a fallu opérer un repli en raison des annulations de crédits et des arbitrages effectués entre les diverses opérations statistiques. Le quota a été ramené à 7 320 exploitations.

La réduction de 7% de l'échantillon n'a pas été faite de façon identique par région, les régions à faible échantillon ont été protégées. Des modifications ont été introduites dans la construction de l'échantillon, de façon à réduire les pertes de précisions. Pour certaines OTEX (13-14, 39, 41), et pour certaines régions limitrophes, les résultats financiers présentaient des séries comparables. Dans ces cas, il a été procédé à un regroupement de régions.

La réduction de l'échantillon ne s'est pas faite non plus uniformément dans les 3 sous-échantillons. Le RICA est la seule source d'information microéconomique disponible sur les exploitations relevant du régime du forfait, et le sous-échantillon 1 a été conservé. La réduction n'a réellement porté que sur le sous-échantillon 2.

Parallèlement, il a été décidé de mettre en œuvre dans les meilleurs délais une **refonte approfondie** de l'échantillon, à achever aux alentours de 2010.

L'objectif fondamental du RICA est de mesurer les évolutions du revenu des agriculteurs et d'en comprendre les déterminants. Le résultat comptable avant impôt (RCAI) apparaît comme la variable d'intérêt naturelle du RICA. Un plan de sondage optimal en matière de représentativité nationale devrait donc sonder chaque strate à proportion de l'hétérogénéité du RCAI dans cette strate.

Pour calculer un plan optimal, on devrait disposer de l'écart-type du RCAI dans la population totale de chaque strate. Cette information n'a pas été disponible pendant très longtemps. En conséquence, on a eu recours à la MBS. Les quotas par strate étaient liés à la part de MBS de chaque strate au sein de la ferme France. Le récent appariement du recensement agricole de 2000 avec les fichiers fiscaux de la DGI pour cet exercice comptable a permis de se faire une idée suffisamment précise des différences d'hétérogénéité entre strates en terme de RCAI. Il est ainsi possible de construire des plans de sondage quasi-optimaux, proches de l'allocation de Neyman théorique, mais qui doivent en même temps :

- autoriser une utilisation régionale du RICA;
- attribuer une priorité aux OTEX recevant le plus d'aides européennes, puisque la Commission est l'un des principaux utilisateurs du RICA ,
- tenir compte de la fragilité de l'échantillon constant du RICA, dont les demandes d'utilisation se multiplient.

Le plan de sondage du RICA devra se rapprocher d'un tel quasi-optimum. Cela implique des évolutions relativement lourdes, mais nécessairement graduelles :

Les céréaliers (OTEX 13) ont un fort poids de MBS, mais une hétérogénéité de résultats financiers faible. Leur représentation dans l'échantillon devra donc sensiblement diminuer, tandis que celle des exploitations de grandes cultures (OTEX 14) augmentera. Les exploitations spécialisées en maraîchage, horticulture et arboriculture, et particulièrement les plus grosses, sont mal connues. Les taux de sondage qui leur seront appliqués seront toutefois plafonnés pour d'évidentes raisons pratiques. Dans la filière élevage, les exploitations laitières (OTEX 41) sont moins hétérogènes que les exploitations de bovins viande et mixtes, les OTEX 42 et 43 seront plus sensiblement renforcées. La grande viticulture d'appellation contient des zones de grande homogénéité (Champagne) et de grande hétérogénéité (Aquitaine), alors que les parts respectives de MBS ne reflètent pas d'aussi grandes différences. Cela implique aussi un rééquilibrage de l'échantillon.

Les répartitions régionales sont amenées à évoluer en conséquence.

## Réseau d'information comptable agricole

**SÉLECTION 2006****Quotas par sous-échantillon\***

	RÉGION	SS-ÉCH. 1	SS-ÉCH. 2	SS-ÉCH. 3	TOTAL
11	ÎLE-DE-FRANCE	-	174	-	174
21	CHAMPAGNE-ARDENNE	14	329	36	379
22	PICARDIE	20	236	20	276
23	HAUTE-NORMANDIE	14	144	10	168
24	CENTRE	24	359	40	423
25	BASSE-NORMANDIE	35	165	40	240
26	BOURGOGNE	34	260	70	364
31	NORD-PAS-DE-CALAIS	26	250	21	297
41	LORRAINE	24	179	34	237
42	ALSACE	20	142	33	195
43	FRANCHE-COMTÉ	35	161	26	222
52	PAYS DE LA LOIRE	54	349	65	468
53	BRETAGNE	45	360	90	495
54	POITOU-CHARENTES	56	291	19	366
72	AQUITAINE	103	345	92	540
73	MIDI-PYRÉNÉES	86	311	82	479
74	LIMOUSIN	53	122	47	222
82	RHONE-ALPES	103	318	52	473
83	AUVERGNE	72	228	73	373
91	LANGUEDOC-ROUSSILLON	70	264	82	416
93	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	77	298	40	415
94	CORSE	101	54	-	155
	<b>TOTAL FRANCE</b>	<b>1 066</b>	<b>5 339</b>	<b>972</b>	<b>7 377</b>

\* Échantillon 1 : exploitations ne disposant pas déjà de comptabilité,  
échantillon 2 : exploitations soumises au régime réel d'imposition,  
échantillon 3 : exploitations bénéficiant d'un PAM ou d'un PI.

## ANNEXE 2

## Liste des opérations répétitives en 2007

CHAMP DE L'ENQUETE ET MODALITES D'EXECUTION	ETAT D'AVANCEMENT, DATE DE PUBLICATION OU DELAI DE PUBLICATION POUR LES OPERATIONS PERIODIQUES
<b>AGRICULTURE ET FORET</b>	
<b>INSEE et ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales</b>	
<u>Réseau d'information comptable agricole (RICA) et sondes technico-économiques du RICA</u>  Sondage auprès de 7400 exploitations agricoles parmi lesquelles 450 donnent lieu à un dispositif d'observation complémentaire (sondes technico-économiques).	AGRESTE Primeur - 1ers résultats année n : décembre n + 1 - rapports annuels année n : décembre n + 1
<b>Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales</b>	
Les enquêtes effectuées dans les DOM sont rassemblées dans le dernier paragraphe.	
<b>Structures agricoles et milieu rural</b>	
<u>Enquête sur l'utilisation du territoire</u>  Observation par enquêteur de l'occupation physique et fonctionnelle du sol pour environ 330 000 points géoréférencés	résultats définitifs : AGRESTE Chiffres et Données, printemps 2007
<u>Enquête annuelle auprès des établissements d'enseignement agricole public et privés</u>  Enquête par correspondance auprès de quelque 790 établissements d'enseignement technique agricole privés.	Pour mémoire
Base de sondage renouvelée des exploitations agricoles et enquête complémentaire sur les nouvelles exploitations	Pour mémoire
<b>Productions végétales</b>	
<u>Enquête sur les terres labourables</u>  Sondage réalisé par correspondance et téléphone auprès de 13 000 d'exploitations agricoles dans 67 départements sur les rendements et superficies par culture.	AGRETE Conjoncture grandes cultures, du 15 août au 15 décembre suivant les cultures.
<u>Enquête de prévision de production légumière</u>  Enquête auprès d'exploitants, de groupements de producteurs, de marchands de plants, de négociants ou de coopératives (l'enquête concerne uniquement les principaux départements de production).	AGRESTE Conjoncture légumes, mensuel en cours de campagne.

<p align="center"><u>Enquête de prévision de production fruitière</u></p> <p>Enquête auprès d'exploitants, de correspondants, de coopératives et de groupements de producteurs (l'enquête concerne uniquement les principaux départements de production).</p>	<p>AGRESTE Conjoncture fruits, mensuel en cours de campagne.</p>
<p align="center"><u>Enquête de prévision de production vin</u></p> <p>Enquête auprès d'exploitants, de correspondants et de coopératives de vinification (l'enquête concerne uniquement les principaux département de production).</p>	<p>AGRESTE Conjoncture viticulture, mensuel en cours de campagne.</p>
<b>Activités forestières</b>	
<p align="center"><u>Enquête annuelle d'entreprise dans les secteurs exploitation forestière et scierie</u></p> <p>Enquête exhaustive auprès des entreprises employant 20 salariés et plus (300 entreprises). NAF : 02.0B, 20.1A.</p>	<p>AGRESTE Données début n + 2</p>
<p align="center"><u>Enquête annuelle sur les branches d'activité : exploitation forestière et scierie</u></p> <p>Enquête par sondage et par correspondance auprès de quelque 7 000 entreprises. NAF : 02.0B, 20.1A, 20.1B, 20.3Z</p>	<p>AGRESTE Chiffres et Données mai n+ 2</p>
<p align="center"><u>Enquête annuelle sur la consommation d'énergie des établissements industriels (scieries)</u></p> <p>Enquête par sondage auprès des établissements de dix salariés et plus. NAF : 20.1 A</p>	<p>Résultats définitifs : AGRESTE Données automne n+ 1</p>
<p align="center"><u>Enquête annuelle sur la production et la vente de plants forestiers</u></p> <p>Enquête exhaustive auprès des pépinières forestières et des négociants en plants forestiers</p>	
<b>Statistiques animales</b>	
<p align="center"><u>Enquête cheptel bovin au 1<sup>er</sup> novembre</u></p> <p>Sondage par téléphone auprès de 3 000 exploitations agricoles détenant des bovins (utilisation conjointe avec la BDNI)</p>	<p>AGRESTE Conjoncture productions animales janvier (premiers résultats de novembre). AGRESTE Conjoncture productions animales juin (premiers résultats de mai, basés sur la BDNI).</p>
<p align="center"><u>Enquêtes cheptel porcin au 1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> novembre</u></p> <p>Sondage par téléphone auprès de 2 500 (1<sup>er</sup> mai) et de 5 000 (1<sup>er</sup> novembre) exploitations ou sites d'élevages détenant des porcins.</p>	<p>AGRESTE Conjoncture productions animales juin (résultats de mai) et janvier (premiers résultats de novembre).</p>
<p align="center"><u>Enquêtes cheptel ovin et caprin au 1<sup>er</sup> novembre</u></p> <p>Sondage par téléphone (1<sup>er</sup> novembre) auprès de 5 700 exploitations agricoles détenant des ovins et 2 500 détenant des caprins.</p>	<p>AGRESTE Conjoncture productions animales janvier</p>

<p><u>Enquête auprès des abattoirs de viande de boucherie</u></p> <p>Enquête mensuelle exhaustive par correspondance auprès de 320 abattoirs (exploitation statistique des formulaires administratifs de déclaration d'abattages).</p>	<p>AGRESTE Conjoncture Gros animaux (mensuel) 15-20 jours après le mois d'activité.</p>
<p><u>Enquêtes auprès des abattoirs de volaille et ateliers de découpe</u></p> <p>Enquête mensuelle par sondage et par correspondance auprès de 200 abattoirs. Enquête trimestrielle par correspondance auprès de 45 ateliers de découpe. Enquête annuelle exhaustive par correspondance auprès de 400 abattoirs sur les produits sous signe de qualité</p>	<p>AGRESTE Conjoncture Aviculture (mensuel) 40 jours après le mois d'activité.</p>
<p><u>Enquête sur l'activité des couvoirs</u></p> <p>Enquête mensuelle exhaustive par correspondance auprès de 130 couvoirs.</p>	<p>Idem</p>
<p><u>Enquête sur l'activité des sélectionneurs et multiplicateurs de souche de volailles</u></p> <p>Enquête mensuelle exhaustive par correspondance auprès de 8 distributeurs de souches avicoles et 15 sélectionneurs (dindes et pintades).</p>	<p>Idem</p>
<p><u>Enquête auprès des centres de conditionnement d'œufs</u></p> <p>Enquête mensuelle par sondage auprès de 130 centres, enquête annuelle auprès des 360 autres centres.</p>	<p>Idem</p>
<p><b>Enquêtes réalisées dans les départements d'Outre-Mer</b></p>	
<p><b><u>Enquête sur l'utilisation du territoire (Guadeloupe, Martinique, Réunion)</u></b></p> <p>Observation par enquêteur de l'occupation physique et fonctionnelle du sol pour environ 1 500 points géoréférencés</p>	<p>AGRESTE département</p>
<p><u>Relevés mensuels des prix à la production (Guadeloupe, Martinique, Guyane)</u></p> <p>Sondage auprès d'un échantillon d'exploitations agricoles et de marchés forains.</p>	<p>AGRESTE départemental Conjoncture Publication mensuelle</p>
<p><u>Indice des prix d'achats des moyens de production (Réunion)</u></p> <p>Relevés de prix auprès d'un marché de gros, de marchés forains et de grandes et moyennes surfaces.</p>	<p>AGRESTE départemental Publication hebdomadaire</p>
<p><b>Enquêtes diverses</b></p>	
<p><u>Enquêtes sur la conjoncture agricole départementale</u></p> <p>Enquêtes auprès d'exploitants et de correspondants.</p>	<p>AGRESTE régional et départemental AGRESTE Conjoncture générale (mensuel)</p>

**Annexe 3****Liste des publications****Publications 2005**

- **AGRESTE Conjoncture La note**  
Mensuel
- **AGRESTE Conjoncture Industries agroalimentaires**  
Trimestriel
- **AGRESTE Conjoncture Bilan conjoncturel de l'année 2005**  
Annuel
- **AGRESTE Conjoncture Le bulletin**  
Mensuel
- **AGRESTE Conjoncture Commerce extérieur agroalimentaire**  
Mensuel
- **AGRESTE Conjoncture Grandes cultures**  
Mensuel
- **AGRESTE Conjoncture Légumes**  
Mensuel
- **AGRESTE Conjoncture Fruits**  
Mensuel de mai à novembre
- **AGRESTE Conjoncture Viticulture**  
Mensuel de juillet à novembre
- **AGRESTE Conjoncture Lait et produits laitiers**  
Mensuel
- **AGRESTE Conjoncture Aviculture**  
Mensuel  
Numéro spécial « année 2005 »
- **AGRESTE Conjoncture Productions animales**  
Apériodique
- **AGRESTE Conjoncture Commerce extérieur bois et dérivés**  
Trimestriel
- **AGRESTE GraphAgri**  
L'agriculture, la forêt et les industries agroalimentaires 2005  
Juin 2005

- **AGRESTE Primeur**

157	janvier	2005	Des vins de pays issus de vignobles d'appellation
158	février	2005	Des indemnités pour la sécheresse et le gel
159	mars	2005	Gestion de l'azote sur le blé : une affaire de spécialistes
160	Juin	2005	Des emplois non agricoles avant l'installation
161	juin	2005	952 millions d'euros de taxes sur les sols agricoles en 2003
162	juin	2005	Seulement 8 milliards d'excédent en 2004
163	juin	2005	Salarié familial en agriculture : un statut en développement
164	juin	2005	Baisse du résultat malgré les volumes produits
165	juillet	2005	Les éleveurs adaptent leurs bâtiments à leur productions
166	juillet	2005	Reprise des exportations, baisse des emplois
167	septembre	2005	La valeur vénale des terres agricoles en 2004. Poursuite de la hausse des prix
168	septembre	2005	Les prairies alimentent les changements fonciers
169	septembre	2005	En matière de qualité, l'AOC persiste et signe
170	novembre	2005	Les produits laitiers en 2004. Une croissance guidée par les marchés extérieurs
171	décembre	2005	Eleveur biologique recherche consommateur
172	décembre	2005	Une année difficile pour les productions végétales

- **AGRESTE Cahiers**

1	février	2005	Recensement de la conchyliculture en 2001
2	avril	2005	Principaux résultats de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2003
3	juin	2005	Trajectoires d'installation et leur pérennité dans les années 1990 Les installations sans DJA : une contribution significative à l'activité agricole
4	juin	2005	Un tiers du travail fourni aux exploitations des DOM est d'origine salariée Résultats économiques des exploitations agricoles en 2003

- **AGRESTE Chiffres et Données Agriculture**

164	février	2005	Statistique agricole annuelle Résultats provisoires 2004
165	février	2005	Rebasement de l'ippap fruits et légumes (base 2000)
166	avril	2005	Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2003 + CD Rom
167	juillet	2005	L'agriculture en montagne - Evolutions 1988-2000 + CD Rom
168	juillet	2005	Enquête sur l'eau et l'assainissement 2001+ CD Rom
169	août	2005	L'utilisation du territoire en 2004. Nouvelle série 1992 à 2004
170	août	2005	Rica France Tableaux standard 2003
171	septembre	2005	Le prix des terres agricoles 2004
172	octobre	2005	Bilans d'approvisionnement agroalimentaires 2003-2004 + CD Rom
173	octobre	2005	Statistique agricole annuelle Résultats 2004 + CD Rom
174	décembre	2005	Les comptes de l'agriculture, nationaux, régionaux et départementaux + CD Rom

- **AGRESTE Chiffres et Données Agroalimentaire**

127	février	2005	Activité des abattoirs d'animaux de boucherie en 2002
128	mars	2005	IAA Entreprises de 20 salariés ou plus - EAE : Résultats sectoriels et régionaux 2003 + CD Rom
129	mars	2005	Production des IAA en 2002 et 2003
130	mars	2005	Exploitations forestières et scieries Enquête annuelle d'entreprise. Sources fiscales EAE résultats sectoriels et régionaux des entreprises 2003-2002-2001
131	mai	2005	Coopération agricole- Organismes coopératifs agricoles employant 10 salariés et plus EAE résultats sectoriels et régionaux 2003
132	juin	2005	Récolte de bois et production de sciages en 2003
133	juillet	2005	Les matières premières de l'alimentation animale en 2003
134	juillet	2005	IAA Enquête annuelle d'entreprise. Sources fiscales Résultats sectoriels 2002 et régionaux 2002 - 2001
135	octobre	2005	Les consommations d'énergie dans les industries agricoles et alimentaires et les scieries en 2004
136	Décembre	2005	Production des IAA en 2004

- **STATISTIQUE PUBLIQUE – Comptes nationaux**

Les comptes de l'agriculture en 2004 - août 2005

- **Divers**

Paiements compensatoires aux surfaces cultivées – Année 2004  
(Publication réalisée conjointement par l'ONIC, la SIDO et le SCEES)

**Ministère de l'agriculture et de la pêche**  
**Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture - DPMA**  
- Bureau central des statistiques (BCS)

## 1. Exposé de synthèse

Le Bureau central des statistiques (BCS) est chargé de piloter, au sein de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA), avec une équipe de 5 personnes, la collecte et la valorisation des informations relatives aux pêches maritimes et à l'aquaculture.

Depuis des années, la statistique des pêches s'appuie sur des moyens très limités, insuffisants par rapport aux attentes de l'administration, des organismes internationaux et des professionnels dans un contexte où la politique commune des pêches (PCP) est très réglementée et demande un suivi précis de l'activité dans des délais de plus en plus courts.

La faiblesse du budget consacré aux statistiques constitue également un handicap important au développement des travaux du BCS. Il est impossible au BCS d'envisager seul d'étendre ses domaines d'investigation. Il lui faut rechercher des partenariats extérieurs. C'est ce qui a été fait par exemple pour la collecte de données économiques sur les entreprises de pêche dans le cadre du règlement (CE) n° 1543/2000 du Conseil du 29 juin 2000 instituant un cadre communautaire pour la collecte et la gestion des données nécessaires à la conduite de la politique commune de la pêche.

Cette situation difficile est encore dégradée depuis septembre 2005 par la démission du chef de projet informatique qui avait en charge la refonte de la chaîne de traitement statistique, chaîne qui aurait permis l'automatisation d'un plus grand nombre de traitement et l'hébergement d'une base centrale des données à la DPMA. La modernisation de la chaîne de traitement statistique est donc arrêtée depuis septembre 2005.

Par ailleurs, un enchaînement juridique long mais inéluctable a abouti à la condamnation de la France le 12 juillet 2005 par la cour de justice européenne pour non-respect de la taille des captures des poissons (20 millions d'euros d'amende + 58 millions d'euros d'astreinte trimestrielle, la première échéance ayant eu lieu le 20 janvier 2006). Cette condamnation de la France par la Cour de justice a ainsi mis en relief la fragilité du système de traitement des données sur la pêche et les lacunes du système d'information de la DPMA.

Il a donc été décidé, au sein de la DPMA, de revoir fondamentalement l'organisation informatique du secteur de la pêche en termes de stratégie d'organisation de manière à ce que ce futur dispositif puisse prémunir la DPMA contre les arrêts de la cour de justice européenne (actuellement une quinzaine de contentieux sont en cours pour non-respect des réglementations communautaires).

Le nouveau système d'information pêche devra intégrer les applications existantes et en particulier la chaîne de traitement statistique des pêches aujourd'hui sans maître d'œuvre.

En ce qui concerne l'aquaculture, l'enquête 2006 portant sur l'activité 2005 devrait être lancée en avril 2006, si le budget consacré à cette enquête est disponible. Une proposition révisée d'un nouveau règlement relatif aux statistiques de l'aquaculture est en cours de rédaction à Eurostat, qui obligera à revoir sensiblement le questionnaire de l'enquête 2007 portant sur l'activité 2006. Par ailleurs, si les moyens le permettent, le champ de l'enquête aquaculture pourra prendre en compte la pisciculture d'étangs.

En ce qui concerne la pêche, l'amélioration de la qualité des données produites sera poursuivie (exhaustivité, réseau de collecte, exploitation d'indicateurs de suivi du rendu des journaux de bord...).

Les projets nouveaux en 2007 concerneront la mise en place de la nouvelle chaîne de traitement statistique dans le cadre du nouveau système d'information sur les pêches, la mise en œuvre d'un journal de pêche communautaire électronique, et l'amélioration de la connaissance des aspects économiques du secteur de la pêche dans le cadre du programme national pluriannuel de collecte des données de base mentionné ci-dessus.

## **2. Travaux nouveaux pour 2007**

### **2.1. Enquête rénovée**

Le groupe de travail « Statistiques de la pêche » du comité de la Statistique Agricole d'Eurostat travaille depuis 2005 sur une proposition de révision du règlement (CE) n° 788/1996 relatif à la communication de statistiques sur la production de l'aquaculture.

Le projet d'Eurostat comporte de nombreux ajouts par rapport au règlement actuel, notamment sur la valeur de la production, les techniques d'élevage (étangs, cages, ...) et la structure des exploitations (et non plus des entreprises) se livrant à des activités aquacoles.

Le questionnaire de l'enquête aquaculture 2007 qui portera sur l'activité 2006 devra donc faire l'objet d'importantes modifications pour répondre au nouveau règlement communautaire.

Par ailleurs, si les moyens le permettent, il est prévu en 2007 de valoriser les résultats de l'enquête par la réalisation d'une courte publication (du type 4 pages).

### **2.2. Exploitations nouvelles de fichiers administratifs**

Un projet pilote d'utilisation par les navires de pêche d'un journal de bord électronique pour remplacer l'actuel support papier avait été réalisé par le BCS en 2001 et 2002. Les tests s'étaient révélés concluants pour les aspects techniques, mais l'absence de support juridique communautaire ne permettait pas d'étendre cette opération dans la durée en l'absence de nouveau règlement.

Aujourd'hui, la Commission européenne marque un intérêt accru pour cette nouvelle technologie dont les objectifs pour le BCS seraient les suivants : fiabiliser le dispositif de collecte des journaux de bord afin d'optimiser le suivi des captures conformément à la réglementation communautaire, simplifier et alléger le dispositif de saisie des journaux de bord, raccourcir les délais de mise à disposition de l'information ...

La Direction Générale des pêches de Bruxelles a établi un projet de règlement sur le journal de bord électronique. Ce projet de règlement Conseil devrait être adopté au cours de l'année 2006. Il sera suivi d'un projet de règlement Commission qui en définira les modalités techniques d'application.

Le BCS participera à la réflexion de la mise en œuvre de ce règlement.

S'agissant des données économiques sur le secteur de la pêche, le BCS ne dispose que de données simples, la principale étant l'estimation grossière du chiffre d'affaires à partir de la connaissance des captures et des prix de ventes (essentiellement des ventes en criées).

Dans le cadre du règlement (CE) n°1543/2000 du Conseil du 29 juin 2000 instituant un cadre communautaire pour la collecte et la gestion des données nécessaires à la conduite de la politique commune de la pêche, le BCS pilote des enquêtes économiques réalisées auprès des navires. Ces enquêtes sont prises en charge par des prestataires extérieurs (Ifremer et le Len Corrail de l'Université de Nantes) et partiellement financées par la Commission européenne. Ces enquêtes permettent d'élaborer des agrégats économiques et comptables pour des échantillons d'entreprises de pêche. Selon ce même règlement, de nouvelles enquêtes sur l'industrie de transformation des produits de la mer devront être menées courant 2006. Elles seront réalisées par l'Ofimer et coordonnées, comme pour celles des navires, par le BCS. Il s'agit donc d'un domaine nouveau pour les statistiques de pêche pour lequel les attentes sont particulièrement fortes tant au niveau du ministère chargé de la pêche que de la Commission européenne.

Dans une première étape, les données demandées par le règlement ne portent que sur la pêche. Il est prévu de les étendre en 2007 au secteur de l'aquaculture.

### **2.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

Dès 2006 et en 2007, le BCS sera impliqué dans des travaux de spécifications pour la refonte de la chaîne statistique, dans le cadre de la mise en place du nouveau système d'information pêche.

Lorsque la nouvelle chaîne sera opérationnelle, les redressements des données manquantes qui demeurent une des faiblesses de la production statistique des pêches pourront alors être améliorés. De même, un logiciel d'automatisation de l'extraction d'un certain nombre de données standard pourra être développé de façon à rationaliser les demandes répétitives et leur mise en forme avant transmission aux organismes demandeurs.

Par ailleurs, l'accent sera mis en 2007 sur les modalités d'un accompagnement plus statistique du centre national de traitement de Lorient en termes de suivi des remontées de données. Un tableau de bord d'indicateurs de suivi et de rendu des journaux de bord permettra d'effectuer des relances auprès des navires qui ne rendent pas leurs journaux de bord et d'effectuer des contrôles globaux sur la saisie des journaux de bord rendus.

### **3. Opérations répétitives**

#### **3.1. Enquêtes**

Le nouveau projet de règlement européen concernant l'enquête aquaculture qui vise à élargir la législation actuelle en vue de couvrir la valeur de la production et approfondir la structure du secteur correspond à un souhait d'améliorer l'instrument actuel. Mais l'enquête continuera d'être conduite selon les principes habituels : enquête annuelle exhaustive réalisée par voie postale sur la production commercialisée et la main-d'œuvre.

#### **3.2. Exploitation de fichiers administratifs**

Parallèlement aux travaux de mise en place du journal de bord électronique, l'accent sera mis sur la poursuite de la mise en œuvre d'une gestion structurée, hiérarchisée de la collecte et de la saisie des documents administratifs remplis par les pêcheurs (saisie prioritaire des documents émanant des navires les plus importants et des navires étrangers ,...).

Une réflexion sera également menée sur l'extension du champ des travaux de saisie du centre national de traitement statistique (CNTS) à la Méditerranée et aux DOM.

Par ailleurs, un nouveau poste de travail dédié à l'animation du réseau de collecte a été mis en place début 2006. La mise en place de cette animation du réseau de collecte devrait contribuer à l'amélioration des taux de réponse et de la qualité des données produites.

#### **3.3. Autres travaux**

Néant

### **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

Les travaux prévus pour la mise en place d'un journal de bord électronique entrent dans le cadre de la dématérialisation de la collecte des données. Ces travaux sont donc clairement de nature à alléger la charge pour les patrons pêcheurs qui pourront ainsi éviter des saisies multiples d'informations, tout en leur permettant d'utiliser pour leur propre gestion les données qu'ils auront saisies. Toutes les informations réglementaires pourront ensuite être produites à partir de cette saisie unique : journal de bord, relevé d'effort de pêche par exemple et n'auront plus à être répétées comme c'est le cas avec le support papier actuel. La transmission des données électroniques sera totalement automatisée et constituera aussi un allègement pour le pêcheur.

### **5. Aspects particuliers du programme 2007**

#### **5.1 Aspects régionaux et locaux**

Les limites de la diffusion de données régionales ou locales proviennent pour la pêche et l'aquaculture principalement de la petite taille des populations étudiées. Ces secteurs ne comportent que peu d'entreprises ( environ 5 400 navires et environ 4 150 entreprises aquacoles). Ils ne se prêtent pas facilement à des développements locaux.

#### **5.2 Aspects « environnement »**

Aucune évolution n'est programmée en 2007 sur les aspects environnementaux. Mais un des objectifs des statistiques de pêche est de permettre d'estimer le niveau de la ressource et d'aider au pilotage de la politique commune de la pêche qui tient compte de ces aspects.

### 5.3 Aspects européens

Comme il l'a été décrit ci-dessus, les statistiques concernant la pêche et l'aquaculture sont complètement ancrées dans un cadre européen du fait de la politique commune des pêches. L'activité du bureau est mobilisée pour répondre à des règlements communautaires en perpétuelle évolution, l'objectif étant d'atteindre une bonne connaissance des captures et des pratiques pour gérer et prévoir le niveau de la ressource pour les espèces commerciales.

La récente condamnation financière de la France par la Cour de Justice des Communautés européenne démontre la volonté de la Commission de faire appliquer strictement la Politique commune des Pêches.

Les travaux du BCS s'articulent autour des principaux règlements européens suivants :

La collecte des informations relatives aux pêches maritimes s'inscrit dans le cadre de l'application du règlement communautaire n° 2807/83 du 22 septembre 1983 relatif aux modalités d'enregistrement des captures de poisson par les pêcheurs.

La collecte d'information relative à l'aquaculture s'inscrit dans le cadre de l'application du règlement (CE) n°788/96 du Conseil du 22 avril 1996 modifié par le règlement (CE) n° 1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003. Un nouveau projet de règlement est en cours de rédaction.

La collecte des données économiques sur les entreprises de pêche s'inscrit dans le cadre du règlement (CE) n° 1543/2000 du Conseil du 29 juin 2000 instituant un cadre communautaire pour la collecte et la gestion des données nécessaires à la conduite de la politique commune de la pêche et de son règlement d'application (CE) n° 1639/2001 de la Commission du 25 juillet 2001 établissant les programmes communautaires minimal et étendu pour la collecte des données dans le secteur de la pêche. Ces règlements font référence à un programme national pluriannuel de collecte des données portant sur les années 2002 à 2006. Un nouveau règlement de base pluriannuel est en préparation.

### 6. Liste des publications

Le bureau central des statistiques de la DPMA ne possède pas de support de publication qui lui soit propre hormis un bilan annuel de la pêche et de l'aquaculture, établi en collaboration avec l'Ofimer. Le dernier bilan publié est relatif à l'année 2004.

Les principales données concernant les pêches et l'aquaculture sont publiées dans Agreste, la revue de la statistique agricole, dans les publications d'organismes partenaires et dans celles des organismes internationaux (Eurostat, OCDE, FAO...).

Dans la mesure de ces moyens, le bureau cherchera à renforcer en 2007 sa capacité à valoriser la production statistique de la pêche et de l'aquaculture en publiant davantage d'informations et en développant sa capacité à réaliser des études de synthèse sur le domaine.

### 7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Par rapport aux principales orientations du programme à moyen terme un retard considérable, faute de moyens et d'investissement à la DPMA, a été pris dans la réalisation et la mise en place de la nouvelle chaîne de traitement statistique. Elle était en effet initialement programmée pour fin 2003.

Dans le cadre de la mise en place du nouveau système d'information pêche, compte tenu de la priorité qui semble désormais être accordée à la refonte de la chaîne statistique, on peut espérer que cette dernière sera opérationnelle en 2007.

Les travaux du BCS prévus à moyen terme dépendent de la mise en œuvre de la refonte de la chaîne et de la mise en place du journal de bord électronique, mais ils dépendent surtout, comme il l'a été dit précédemment, de règlements communautaires qui ne cessent d'évoluer de plus en plus rapidement, qui sont de plus en plus exigeants en termes de délais, dans un contexte où la Commission européenne est aujourd'hui résolue à mettre la France en difficulté pour non-respect de la réglementation européenne dans le cadre de la PCP. Dans ce contexte très politique et mouvant, la prévision à moyen terme des travaux du BCS n'est pas toujours aisée.

## Mutualité sociale agricole - MSA

### 1. Exposé de synthèse

La direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) produit, valide et met à disposition les statistiques des régimes de sécurité sociale relevant du code rural. Ces statistiques font partie des éléments justificatifs financiers détaillés des recettes et des dépenses que doit fournir à sa tutelle la MSA en tant que gestionnaire d'un service public. Elles permettent également la réalisation de simulations nécessaires à l'évaluation de l'impact de mesures nouvelles économiques ou sociales.

La direction gère également l'Observatoire Économique et Social (OES) qui valorise les informations statistiques dans le domaine économique et social. Celui-ci couvre quatre champs de connaissances : santé, retraite, famille et économie agricole.

### 2. Travaux nouveaux

L'utilisation des données contenues dans la DUE (déclarations uniques d'embauches) devrait permettre de disposer d'informations plus fraîches sur l'évolution conjoncturelle des contrats d'emploi des salariés agricoles.

La transmission à l'INSEE de fichiers sur les non salariés relevant du régime agricole est en cours de test.

### 3 - Opérations répétitives

Les travaux répétitifs du département Statistiques de la CCMSA concernent la fourniture d'informations sur

- les employeurs et les salariés du régime agricole : évolution des effectifs, des assiettes, et des cotisations ;
- les non salariés du régime agricole : évolution des effectifs, nouveaux installés, assiettes et cotisations

### 4. Liste des publications

#### Économie agricole : non- salariés

La population des exploitants agricoles en 2003 (février 2005, 15 pages)

Les exploitants, imposés au réel, à faibles assiettes agricoles (août 2005, 4 pages)

Les exploitants agricoles, imposés au réel, à faibles revenus agricoles (juin 2005, étude)

Bilan de l'installation des chefs d'exploitation agricole de 1997 à 2003. Volume 1 (mai 2005, étude)

Etude sur le passage du statut de non-salarié agricole au statut de salarié agricole entre 2002 et 2003 (mai 2005, étude)

Les exploitations laitières françaises en 2003 : (août 2005, étude)

Les exploitations laitières françaises en 2003 (août 2005, 4 pages)

Chiffres repères l'emploi des non-salariés agricoles en 2004 (août 2005)

Bilan de l'installation des chefs d'exploitation de 1997 à 2003 volume 2 (décembre 2005, étude)

Le passage du statut de non-salarié agricole au statut de salarié agricole entre 2002 et 2003 (septembre 2005, 4 pages)

#### Économie agricole : salariés

Chiffres repères des actifs salariés agricoles en 2003 (octobre 2005)

**Etudes économiques et financières**

Repères Analyse et Conjoncture (réf+) (6 articles d'1 page chacun dans un bimensuel interne "réf+)

**Annuaire statistiques**

Chiffres utiles MSA édition 2005 (juin 2005)

Résultats nationaux 2002 volet 1 (mars 2005)

Résultats nationaux 2002 volet 2 cotisations et contribution en encaissement/décaissement (mars 2005)

## ANNEXE 4 - Résumé des programmes statistiques 2004-2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Inventaire communal	Insee – SCEES	En 2008.		Reporté
Généralisation de SIRENE aux entreprises agricoles	Insee – SCEES	Sur la période 2004-2008		En cours
Enquêtes "structures des exploitations agricoles"	SCEES	En 2005 et 2007 après 2003.	Application du règlement 571/88 du Conseil	Enquêtes 2003 et 2005 réalisées, enquête 2007 programmée
Estimation des déchets de l'agriculture	SCEES	Travaux pilotes en 2004 et 2005. Première quantification demandée mi-2008 sur 2006	Application du règlement 2150/2002 du Parlement européen et du Conseil	En cours (étude pilote transmise à Eurostat mars 2005)
Enquête "alimentation porcine"	SCEES	En 2004 et éventuellement en 2007.	Réponse à des préoccupations environnementales.	Réalisée en novembre 2004, édition 2007 abandonnée
Enquête "aviculture"	SCEES	En 2004.	Volet sur le parc de bâtiments, l'environnement et le bien-être animal	Achevée mi-2005
Enquête "structure de la production de légumes"	SCEES	En 2005.		Achevée fin 2005
Enquête sur les signes officiels de qualité et d'origine	SCEES	En 2005.		Collecte en avril-juin 2005, exploitation en cours
Enquête sur les productions de l'agriculture "biologique"	SCEES	En 2006.		Suppression
Enquête "Bâtiments d'élevage"	SCEES	En 2006.	Version simplifiée de l'enquête de 2001.	Reportée fin 2008
Enquête "Pratiques culturelles"	SCEES	En 2006.		Collecte automne 2006 pour grandes cultures, extension à la viticulture début 2007
Enquête "vergers"	SCEES	En 2007.	Application de la Directive 2001/109 du Parlement européen et du Conseil	Préparation en cours
Compte annuels de l'agriculture et passage à la base 2000	Division Agriculture de l'INSEE		Noyau "dur". Opération permanente. Changement de base périodique (environ tous les 5 ans). Exigence européenne et nationale (comptabilité nationale)	Passage à la base 2000 réalisé en juin 2005.

Indices de prix agricoles (IPPAP, IPAMPA, IPGA) et passage à la base 2000	Division agriculture		Noyau "dur" pour l'IPPAP et l'IPAMPA. Opération permanente (mensuelle). Changement de base périodique (environ tous les ans).	Passage à la base 2000 et l'IPPAP et l'IPAMPA
			Exigence européenne en ce qui concerne l'IPPA et l'IPAMPA	Réalisé début 2004, celui de l'IPGA début 2005
Appariement RICA-source fiscale ménages	Division Agriculture de l'INSEE		Noyau "dur". Opération périodique (environ tous les 6 ans), spécifique à la France, mais nécessaire pour répondre à Eurostat sur le revenu global des ménages.	En cours

## Fiche descriptive de l'enquête RICA pour avis d'opportunité

### 1 - Service producteur

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques

### 2. Intitulé de l'enquête

Réseau d'information comptable agricole (RICA).

### 3. Objectifs généraux de l'enquête

Constatation annuelle des revenus dans les diverses catégories d'exploitations agricoles.  
Analyse du fonctionnement économique des exploitations agricoles.

### 4. Origine de la demande, utilisateurs potentiels

Union européenne (règlement n° 79/65/CEE du Conseil du 15 juin 1965 modifié).

Article L.312-2 du Code rural et loi n° 60.808 du 5 août 1960 d'orientation agricole (article 6).

L'organisation du RICA, qui associe le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, l'INSEE et l'INRA, est régie par l'arrêté interministériel du 17 septembre 2001.

Les principaux utilisateurs sont l'Administration, la Recherche agronomique, les offices d'intervention, les instituts techniques, la Profession agricole.

### 5. Principaux thèmes abordés

Données comptables (bilan, compte de résultat) issues d'une comptabilité générale, éventuellement retraitées en vue de leur homogénéisation.

Les dépenses énergétiques font l'objet depuis 2004 d'un approfondissement, à la fois en valeur et en quantité physique.

Eléments de comptabilité analytique (superficies, effectifs d'animaux, quantités produites, répartition de certaines charges par atelier).

Structure de l'exploitation (forme juridique, SAU, taille économique, droits à produire, etc.).

Main d'œuvre.

Des « sondes », volets thématiques remplis sur des sous-échantillons spécifiques, d'effectifs relativement réduits, sont régulièrement effectuées en complément : sonde *grandes cultures* sur les marges brutes des principales céréales et plantes industrielles (170 exploitations), sonde *commercialisation du lait* sur la saisonnalité de la production et les circuits de commercialisation du lait et des produits laitiers, en préparation (500 exploitations).

### 6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet :

En l'état actuel du système statistique et des fichiers administratifs, le RICA constitue la seule source régulière de données microéconomiques détaillées sur les exploitations agricoles, harmonisée à l'échelle de la France et de l'Union européenne.

### 7. Bases de sondage

Le RICA est encore à l'heure actuelle une enquête par quotas, en grande partie pour des raisons pratiques. Les données de cadrage sont fournies par les recensements de l'agriculture et les enquêtes structures.

### 8. Unités enquêtées

Entre 7 300 et 7 800 exploitations agricoles, déjà dotées d'une comptabilité ou disposées, dans le cadre du RICA, à en faire tenir une.

Ces exploitations agricoles doivent être *professionnelles* au sens de la statistique agricole (c'est-à-dire avoir une dimension économique d'au moins 12 hectares - équivalent blé et employer au moins 0,75 unité-travail-année). Le champ *professionnel* correspond selon le recensement 2000 à 380 000 exploitations agricoles, représentant 95 % du potentiel économique de l'agriculture.

### **9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte**

La collecte est annuelle, et a lieu de janvier n à novembre n+1 pour l'exercice n. Elle est réalisée par les services régionaux de statistique agricole.

### **10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire**

La collecte est réalisée auprès d'offices comptables (centres de gestion, experts comptables), liés par convention avec l'Administration, et rémunérés pour ce travail, et non auprès des exploitants. Si l'on ne considère pas le temps, au caractère inévitable, passé par l'agriculteur pour la tenue de la comptabilité de son exploitation, la charge induite par la collecte du RICA chez ce dernier est nulle.

### **11. Comité de concertation**

La méthodologie et le contenu du RICA français sont largement conditionnés par les textes réglementaires européens, qui sont soumis à l'approbation du Comité communautaire du RICA.

Le comité de direction du RICA, qui associe le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, l'INSEE et l'INRA, et le groupement de valorisation du RICA, aux contours un peu plus larges, se prononcent notamment sur les adaptations et compléments à apporter aux textes européens.

Le CNIS lui-même constitue le comité national du RICA prévu à l'article 5.1 du règlement du Conseil n°79-65 (CEE), chargé d'approuver chaque année le plan de sélection des exploitations comptables et d'examiner les problèmes méthodologiques relatifs à l'établissement de la fiche d'exploitation comptable et à l'utilisation des résultats du RICA.

### **12. Extensions régionales prévues**

Le RICA vise à être représentatif et est largement déconcentré au niveau régional.

### **13. Diffusion des résultats**

Les résultats du RICA sont diffusés en plusieurs temps :

- Ouverture de la base de données individuelles anonymisées SAS INSEE aux utilisateurs privilégiés (des services producteurs ou des organismes habilités par le Comité du secret statistique) en octobre n+1 (version provisoire) et décembre n+1 (version définitive) pour l'exercice n.
- Mise en base aux mêmes périodes sous Datagreste (données individuelles, pour le réseau des statisticiens agricoles, données agrégées, pour des utilisateurs internes ou externes).
- Rapport pour la Commission des Comptes de l'Agriculture en fin d'année n+1 pour l'exercice n.
- Transmission du fichier de données anonymisées à la Commission européenne (direction générale de l'Agriculture) dans le cadre réglementaire.
- Publication Agreste - Primeur en début d'année n+2 pour l'exercice n.
- Tableaux standards (Agreste Chiffres et données) en début d'année n+2 et rapport annuel RICA en avril-mai n+2 pour l'exercice n.
- Valorisation dans divers supports des lignes éditoriales du SCEES, de l'INSEE, de l'INRA.